

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 45

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2011

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SANTÉ,
DE TRAVAIL ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - (n° 3036)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
Mme Dumoulin, rapporteure
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 32 à 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010.